

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 octobre 1982.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (2) *chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la négociation collective et au règlement des conflits collectifs du travail.*

Par M. Jacques LARCHÉ,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Jean Oehler, *député*, sous le n° 1143.

(2) *Cette Commission est composée de : M. André Fosset, sénateur, président ; Mme Marie-France Lecuir, député, vice-président ; MM. Jacques Larché, sénateur, et Jean Oehler, député, rapporteurs.*

Membres titulaires : M. Michel Coffineau, Mme Marie-Josèphe Sublet, MM. Antoine Gissingier, Jean-Paul Fuchs, Jacques Brunhes, députés ; MM. Jean Chérioux, Jean Madelain, Daniel Hoeffel, Hector Viron, Michel Dreyfus-Schmidt, sénateurs.

Membres suppléants : MM. Michel Sapin, Nicolas Schiffler, Jean-Hugues Colonna, Bernard Derossier, Etienne Pinte, Germain Gengenwin, Mme Muguette Jacquaint, députés ; MM. Louis Lazuech, François Collet, Jacques Moutet, Jacques Mossion, Louis Souvet, Jean Béranger, Mme Cécile Goldet, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 743, 833 et in-8° 186.

Sénat : 340, 530 (1981-1982) et in-8° 1 (1982-1983).

Travail. — *Accords collectifs - Arbitrage - Arrêtés ministériels - Commission nationale de la négociation collective - Commissions nationales ou régionales de conciliation - Conciliation - Conditions de travail - Conflits du travail - Contrats de travail - Conventions collectives - Employeurs - Entreprises - Entreprises publiques - Médiation - Salariés - Syndicats professionnels - Code du travail.*

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission mixte paritaire, chargée, conformément à l'article 45 de la Constitution, de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la négociation collective et au règlement des conflits collectifs du travail, s'est réunie le mardi 12 octobre 1982 au Sénat.

Sous la présidence de M. Louis Lazuech, sénateur, président d'âge, elle a procédé à la désignation de son bureau.

Elle a élu président M. André Fosset, sénateur, et Mme Marie-France Lecuir, député, vice-président.

MM. Jacques Larché, sénateur, et Jean Oehler, député, ont été nommés rapporteurs respectivement pour le Sénat et l'Assemblée nationale.

M. Jacques Larché, rapporteur pour le Sénat, a rappelé que la violation de la liberté de négociation et de l'égalité syndicale avait conduit la Haute Assemblée à rejeter le projet de loi par adoption de la question préalable.

M. Jean Oehler, rapporteur pour l'Assemblée nationale, a indiqué pour sa part que l'obligation de négocier constituait, en fait, une incitation à la réalisation d'accords collectifs. Selon lui, le projet de loi permettra l'amélioration des relations sociales dans les entreprises et renforcera la compétitivité de ces dernières.

Après les interventions de MM. Jacques Larché et Jean Oehler, la Commission mixte paritaire a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à l'adoption d'un texte commun.